

éducative et les conditions d'admission. Le Comité a pour fonction de promouvoir la coopération entre les universités ontariennes subventionnées, et entre elles et le gouvernement, et de travailler à l'amélioration générale de l'enseignement supérieur pour les citoyens de l'Ontario.

Les Universités Brock (St. Catharines) et Trent (Peterborough) ont été inaugurées en 1964. L'accord d'affiliation entre l'Université de Toronto et l'Université York a pris fin en 1965. L'Université de Toronto a ouvert trois collèges, soit Scarborough, Erindale et Innis, en 1964. Un réseau de collèges communautaires a été créé en 1965. Il y en a déjà 20, connus sous le nom de Collèges des arts appliqués et de technologie.

Manitoba: Le Manitoba a créé en 1965 un Conseil de l'enseignement supérieur chargé d'étudier et de conseiller sur les besoins de l'enseignement post-secondaire. Ses membres ont été nommés par l'université, les collèges affiliés et le ministre de l'Éducation. En 1967, quand deux collèges de l'Université du Manitoba sont devenus eux-mêmes des universités, le gouvernement a institué une commission des subventions aux universités chargée de déterminer les versements des subventions de fonctionnement et d'établissement aux institutions d'enseignement supérieur tirées du fonds provincial des subventions aux universités. La commission doit aussi étudier les besoins de l'enseignement supérieur dans la province et la capacité qu'ont les institutions de les satisfaire. La commission comprend neuf membres qui représentent le gouvernement, les universités, les affaires et les professions libérales. Le Manitoba ne possède pas encore de collèges communautaires, mais ses écoles techniques grandissent et donnent un enseignement de plus en plus varié. Le Conseil de recherche en éducation du Manitoba poursuit actuellement une étude complète de l'enseignement post-secondaire non universitaire dans la province.

Saskatchewan: En 1964 l'Université de la Saskatchewan, qui a deux sections, soit à Saskatoon et à Regina, a pris en main la formation de tous les futurs enseignants de la province. Elle entretient des relations directes avec le gouvernement. Un comité composé de représentants de l'université et du gouvernement a étudié l'évolution de l'enseignement supérieur dans la province et recommandé la création de collèges communautaires. La Saskatchewan possède deux instituts techniques et un collège confessionnel.

Alberta: La province possède maintenant trois universités, celles de l'Alberta (à Edmonton), de Calgary (à Calgary) qui n'était qu'une section de l'Université d'Alberta jusqu'en 1964, et de Lethbridge (à Lethbridge). Une commission des universités, créée en 1965, s'occupe d'étudier les dépenses de fonctionnement et d'établissement des universités et les demandes et les besoins d'ordre financier, de conseiller le gouvernement sur l'affectation des fonds et d'allouer aux universités les fonds votés par la législature. La formule des subventions de l'Alberta ressemble à celle de l'Ontario. En 1967, on a créé une commission provinciale de l'enseignement post-secondaire qui conseille le gouvernement sur la portée et le financement des collèges secondaires et, de concert avec la commission des universités, sur les besoins généraux de l'enseignement post-secondaire.

Colombie-Britannique: L'Université Simon Fraser a ouvert ses portes en 1965. La province se dote aussi d'un réseau de collèges communautaires et secondaires. Deux commissions, la commission de l'enseignement et la commission du financement, ont été créées en 1964 pour faciliter la coordination de l'enseignement